



La lettre des écoles à l'attention des parents des écoles Théodore Monod – Charrées – Jussac n°1 7 mai 2020

Newsletter à destination des parents d'élèves des écoles Théodore Monod, Charrées, Jussac de Retournac parution toutes les fois où un nouvel évènement ou nouvelle information survient, en lien exclusif le service des écoles.

Mairie de Retournac BP2 43130 RETOURNAC mairie@ville-retournac.fr 04 71 59 41 00 Facebook Retournac ville-retournac.fr

Ecoles – Garderies – Cantines – Transports scolaires

I - LA RE OUVERTURE DES ECOLES A COMPTER DU 14 MAI 2020

(sous réserve de nouvelles modifications indépendantes de notre volonté)

Depuis le 16 mars 2020 les établissements scolaires sont fermés en raison de l'épidémie de Covid19.

Les enfants des personnels soignants ont néanmoins pu être accueillis.

Le Président de la République a décidé la réouverture des établissements scolaires à partir du 12 mai 2020 dans le respect des prescriptions du protocole sanitaire de réouverture et de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires élaboré par le Ministère de l'Education Nationale le 4 mai 2020.

CLASSES CONCERNÉES : A compter du 14 Mai 2020 pour les écoles maternelles et primaires, accueil des enfants des familles qui le souhaitent, en privilégiant dans un premier temps les classes dites charnières.

Ecole Théodore Monod : capacité d'accueil : 64 élèves au maximum.

En priorité les classes charnières soient les enfants en grande section, CP et CM2

Ecole de Charrées : capacités d'accueil : 24 élèves au maximum.

Ecole de Jussac : capacité d'accueil : 8 élèves au maximum.

RENTREE AU CHOIX DES PARENTS : les familles disposent de la faculté de garder les enfants à la maison ou d'effectuer cette rentrée qui ne revêt aucun caractère obligatoire.

Les parents doivent répondre aux directeurs des établissements scolaires et indiquer s'ils souhaitent – ou non – scolariser leur(s) enfant(s) dès le 14 mai 2020. Cette décision engage les familles jusqu'au vendredi 29 mai 2020.

ORGANISATION DES CLASSES : cours en groupes au maximum :

15 élèves en primaire avec des tables espacées d'un mètre

10 élèves en maternelle avec des tables espacées d'un mètre

En lien étroit avec les directeurs d'école, le personnel enseignant, les services municipaux, l'état des lieux des capacités d'accueil propres à chaque école, des moyens matériels et humains permet la réouverture des écoles et un accueil des enfants dans le respect des conditions sanitaires préconisées.

Le protocole de réouverture des écoles publiques Théodore Monod, Charrées, Jussac :

1^{er} – Maintien de la distanciation physique minimale d'un mètre entre chaque personne :

Y compris les élèves tout au long de leur journée scolaire
Y compris pour les parents lors des entrées et sorties de classe.

Tout rassemblement de plus de 10 personnes est interdit : les parkings comme les entrées des établissements scolaires ne donnent lieu à aucun rassemblement.

Le respect de la signalétique mise en place devant chaque établissement ainsi que les sens de circulation entrée/sortie pour fluidifier au maximum les passages.

2^e – Application des gestes barrières

Lavage des mains avec du savon et de l'eau pendant 30 secondes et séchage avec une serviette jetable.

Les parents veillent :

- ♦ à prendre la température de l'enfant avant le départ pour l'école. Tout enfant ayant une température supérieure à 37.8°C ne peut être accueilli à l'école. La famille en informe dans les plus brefs délais le directeur de son école.
- ♦ à ce que chaque enfant se lave les mains avant et au retour de l'école.
- ♦ à ce que chaque enfant n'apporte aucun objet et/ou jouet de chez lui. Tout échange d'objets personnels est interdit. Les objets apportés à l'école (comme le doudou) devront être systématiquement désinfectés au retour de l'école.

Le lavage des mains est privilégié tout au long de la journée : à l'arrivée et avant de rentrer en classe, avant et après chaque récréation, avant et après tout passage au sanitaire, après s'être mouché, avoir toussé ... et autant que besoin après avoir manipulé des objets de l'école, avant de rentrer à la maison.

Port du Masque

Non obligatoire pour les enfants de primaire, tout parent peut néanmoins en équiper son enfant s'il est en mesure de le porter. Dans ce cas vous veillez à munir l'enfant de plusieurs masques lavables et/ou jetables propres déposés dans un sac spécifique. Un autre sac de type congélation sera fourni – par vous-même - afin d'y déposer le masque usagé.
Pour les élèves de maternelle le port du masque est à proscrire.

Il est recommandé de porter un masque lors de l'accompagnement de l'enfant auprès de sa classe.

3^e – Nouveaux accès par les cours et sorties afin de limiter le brasage des élèves et les croisements :

Les points d'accueil et de sortie des élèves – temps scolaires et périscolaires - seront matérialisés comme suit et spécifiques à chaque école

Ecole Théodore Monod

Les portes d'accès rue Jean Saby sont condamnées.
L'entrée des élèves comme des parents s'effectue uniquement par le Préau de l'Ecole Maternelle.

Les parents accompagnent leur enfant jusqu'à la porte de leur classe devant laquelle se tient l'enseignant.

La sortie des élèves comme des parents s'effectue via le portail donnant sur le stade.

La circulation des élèves comme des parents dans les couloirs de l'Ecole est strictement interdite.

Ecole de Charrées

L'accueil et la sortie des élèves s'effectuent par le cheminement permettant l'accès à la cour de l'Ecole selon un sens de circulation.

4è – Nettoyage et désinfection des locaux et du matériels

Composante essentielle de la lutte contre le covid19, chaque école fait l'objet d'un nettoyage/désinfection tous les soirs. Les surfaces et objets fréquemment touchés dans la journée sont désinfectés régulièrement.

Chaque salle de classe dispose d'un point d'eau permettant le lavage régulier des mains.

Les locaux sont aérés régulièrement : lors des temps de récréation, de la pause méridienne, après le nettoyage.

La Commune met à disposition de chaque établissement scolaire : savon liquide, papier essuie-mains jetable, produits de nettoyage-désinfection, gants, protections individuelles ...

II - GARDERIES PERISCOLAIRES

Modification du règlement des garderies périscolaires et du temps de restauration scolaire fin de respecter les principes sanitaires émis dans le protocole et notamment le respect des gestes barrières et des règles de distanciation.

Du 12 mai au 3 Juillet 2020, date des vacances scolaires, les temps d'accueil périscolaires se feront uniquement **sur inscription**. Tout enfant non inscrit ne peut être accueilli.

Les temps périscolaires sont réservés exclusivement aux enfants dont les parents remplissent l'une des conditions suivantes ;

- Accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire et à la continuité de la vie de la Nation
- Accueil des enfants dont les deux parents travaillent et qui n'ont pas d'autres moyens de garde
- Accueil des enfants de famille monoparentale

Toute autre demande est étudiée au cas par cas en fonction des places disponibles.

III - PAS DE RESTAURATION SCOLAIRE LE TEMPS DE LA CANTINE

Pour la semaine du 12 au 15 Mai 2020, l'enfant doit être d'un panier repas froid. L'utilisation de micro-onde et de réfrigérateur collectifs sont proscrits. Le partage de nourriture, d'eau, de couverts... est interdit entre les enfants.

Les repas sont pris soit dans les salles de classe soit dans les cours de récréation dans le respect des règles d'hygiène.

En lien avec les services du Collège, organisateur de la restauration scolaire pour les écoles de la Commune, vous serez informés du retour ou non de la prestation « cantine scolaire » et des modalités de son déroulement.

IV Les transports scolaires

A compter du 14 mai 2020, le service de transport scolaire – pour les élèves de maternelle et de primaire – est opérationnel selon les horaires et itinéraires habituels.

Les circuits seront faits comme habituellement en termes d'horaires et d'itinéraires. Les entrepreneurs seront informés des mesures de sécurité à prendre par le département.

Nous mettons en œuvre tous les moyens dont nous disposons afin que le service à la population s'effectue dans les meilleures conditions possibles.

Soyez assurés, de tout notre dévouement.

Le Maire de Retournac

Pierre ASTOR